

**Association Syndicale  
du  
CANAL de CARPENTRAS**

**Délibération de l'Assemblée des  
Propriétaires du 14 mai 2019  
Espace Auzon - Carpentras**

TOTAL de Voix	
Total de Voix ayant participé au vote	
VOTES pour	
contre	
Blanc/nul	

**OBJET : Assemblée Ordinaire des Propriétaires 2019  
Bilan d'activité et financier de l'Association 2017**

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, le Président élabore un rapport sur l'activité de l'association et sa situation financière.

Le Président rappelle que chaque adhérent a pu recevoir dans le courrier d'invitation à la présente Assemblée des Propriétaires, un document de synthèse sur les bilans d'activité et financiers 2017 et 2018. De plus, les versions détaillées des bilans d'activité et financiers ont été mises en ligne sur le site internet de l'ASA et étaient consultables au siège de l'ASA.

Le Président présente le bilan d'activité et financier de l'Association 2017.

Le Président soumet à l'assemblée de propriétaires le bilan d'activité et financier 2017 de l'ASA du canal de Carpentras.

Le résultat du vote est le suivant :

- Vote pour : voix
- Vote contre : voix

L'Assemblée des Propriétaires  
Après en avoir délibéré  
décide

- d'approuver/ de ne pas approuver le bilan d'activité et financier 2017 de l'ASA du canal de Carpentras.

Pour copie conforme  
Le Président